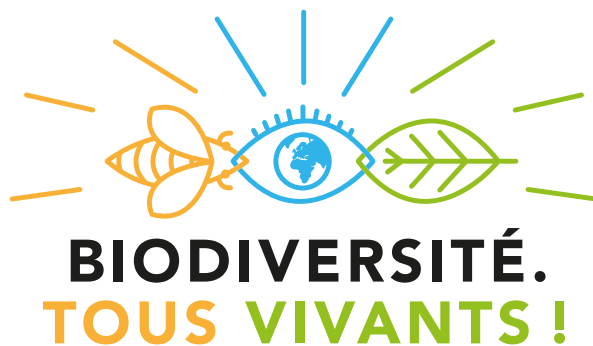


PRÉSENTATION DU PLAN **BIODIVERSITÉ**



RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ, UNE QUESTION DE SURVIE POUR NOS SOCIÉTÉS

AXE 1 RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ DANS LES TERRITOIRES

AXE 2 CONSTRUIRE UNE ÉCONOMIE SANS POLLUTION
ET À FAIBLE IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ

AXE 3 PROTÉGER ET RESTAURER LA NATURE
DANS TOUTES SES COMPOSANTES

AXE 4 DÉVELOPPER UNE FEUILLE DE ROUTE EUROPÉENNE
ET INTERNATIONALE AMBITIEUSE POUR LA BIODIVERSITÉ

AXE 5 CONNAÎTRE, ÉDUQUER, FORMER

AXE 6 AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES POLITIQUES DE BIODIVERSITÉ

Ce plan est une réponse à une urgence : la disparition silencieuse de la biodiversité. Les scientifiques sont unanimes : le rythme actuel d'extinction des espèces est sans équivalent depuis la fin des dinosaures il y a 65 millions d'années. En France, le nombre d'oiseaux a baissé d'un tiers en quinze ans. On le sait, la biodiversité est essentielle à notre survie.

Ce qu'on sait moins c'est qu'elle rend aussi d'importants services « économiques ». Les insectes pollinisateurs sont indispensables à certaines productions végétales qui représentent entre 5% à 12% de la valeur totale de la production végétale française, soit un montant compris entre 2 et 5 milliards d'euros. Protéger la biodiversité ne doit donc plus être perçu comme un coût, mais comme un investissement. Un investissement dans un capital naturel dont nous tirons tous profit.

C'est pourquoi le plan que nous présentons aujourd'hui avec Nicolas Hulot implique tous les ministères. Il donne également le coup d'envoi d'une mobilisation beaucoup plus large de tous les acteurs : collectivités locales, entreprises, associations. Fort de quatre-vingt mesures, il vise à changer de paradigme.

Comment ? En visant à mettre un terme à l'artificialisation galopante des sols ; en réduisant les pesticides et en rétribuant les agriculteurs pour les « services environnementaux » qu'ils rendent ; en fixant un objectif de « zéro plastique rejeté en mer » d'ici 2025 ; en protégeant mieux les espèces marines.

4

L'objectif est que d'ici 2020, soit au moment où la Chine accueillera la « COP biodiversité », la France soit prête à enclencher au niveau mondial une dynamique comparable à celle qu'elle a engagée dans la perspective des accords de Paris sur le climat.

D'autant que biodiversité et climat sont les deux versants d'un même combat : l'Humanité a besoin d'écosystèmes terrestres et marins en bonne santé pour stocker le carbone et pour se protéger des conséquences du dérèglement climatique.

Inversement, la disparition de la biodiversité ne fait qu'accélérer le changement climatique. Plan de protection, de restauration, ce plan est d'abord et avant tout un plan de reconquête par l'homme de son environnement et de son avenir.



Édouard Philippe,
Premier ministre

Diversité. Il n'y a pas de plus beau mot. Un mot qui résonne comme une devise de la République. Un mot qui n'a pu éclore qu'avec la vie, sous toutes ses formes. Un mot qui reconnaît la vie sous toutes ses formes. Un mot qui nous rappelle notre communauté d'origine avec le vivant, et notre communauté de destin. Un mot qui nous unit, qui nous réunit, parce que nous portons dans nos gènes, un même point de départ. Et même si chaque individu, chaque spécimen est unique, la biodiversité est un patrimoine que nous avons en commun avec chaque animal, chaque plante, chaque bactérie.

« Ne jamais cesser d'écouter le chant des oiseaux ». C'est ce que disais Jean-Jacques Audubon, Français d'Amérique peu connu sous nos latitudes, mais dont les dessins des oiseaux d'Amérique font de ce livre le plus cher du monde et de ce naturaliste un pionnier de la protection de l'environnement. Pour Audubon, il était impossible de penser qu'un jour les oiseaux se tairaient. Impossible d'imaginer les ravages des sociétés industrielles sur la nature. Pourtant, les faits sont là. Nous sommes face à une extinction de masse du vivant, dont les oiseaux, les abeilles, les mammifères sont à la fois les témoins et les victimes silencieuses. Le monde se rétrécit, la biodiversité aussi et avec elle, nos espoirs.

Rappelons-nous que la vie, même si elle abonde sur notre planète, n'est pour l'instant que l'exception dans l'univers. Oui, notre planète est un paradis, au sens étymologique du terme, puisque dans l'antiquité grecque, le mot paradis signifiait « jardin pour animaux ». Voilà bien résumé ce qu'est notre planète, un jardin pour animaux, pour végétaux, perdu dans l'univers.

C'est pourquoi j'ai voulu ce plan pour la biodiversité. Parce que sans cette alliance avec la nature, il n'y a pas d'issue heureuse. N'oublions pas que nous sommes unis avec le vivant comme dans un jeu de domino, où la chute du premier entraîne inévitablement la chute du dernier.

Face à cette crise, qui à l'ampleur du défi climatique mais pas encore la capacité de mobilisation de cette dernière, nous avons encore les moyens d'agir. À condition de nous y mettre tous. C'est le sens de cette mobilisation voulue par le Premier ministre, qui réunit, pour la première fois, dans notre pays un Comité Interministériel pour la Biodiversité. C'est le signe de l'engagement de l'ensemble du gouvernement pour que nous enrayerions un déclin qui s'accélère. C'est le signe d'un changement d'époque, d'une mobilisation sans précédent qui est condamné au succès. C'est le signe d'un espoir, espoir qui pour Jean-Jacques Audubon est « un oiseau timide, qui vole au loin, mais qui est rarement atteint par le meilleur des fusils ».



Nicolas Hulot,
ministre d'État,
ministre de la Transition
écologique et solidaire

LA BIODIVERSITÉ, UNE PRIORITÉ GOUVERNEMENTALE

Pour la première fois, la France organise un Comité interministériel pour la biodiversité (CIB). C'est le signe d'un changement d'époque : l'ensemble de la société prend désormais conscience de la nécessité d'agir, tous ensemble, pour protéger la biodiversité.

De même, au sein de l'État, la protection de la biodiversité doit être mise au cœur de toutes les politiques publiques. En effet, les causes de l'extinction des espèces, la disparition des espaces naturels, les différentes pollutions doivent être combattues dans tous les domaines de l'action du gouvernement. Parce que de la biodiversité dépend notre avenir, chaque ministère, sous l'impulsion du Premier ministre, va maintenant mettre en place le plan biodiversité. Chaque année, un Comité interministériel pour la biodiversité sera organisé pour faire le suivi des mesures, des grandes actions, et voir comment on peut encore les renforcer. L'objectif est de contribuer à faire de la France un pays exemplaire en matière de protection de la biodiversité.

« PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ, C'EST PROTÉGER LES FRANÇAIS »

La France, présente sur tous les continents, est un pays riche de sa biodiversité. De la Guyane aux Alpes, du Pacifique à la Corse, des Antilles aux grandes forêts du centre de la France, notre pays est riche d'une diversité d'espèces, de milieux naturels, sur terre comme en mer. La nature, c'est notre patrimoine commun et notre capital pour l'avenir, qui doit être protégé, c'est pour cela que l'ensemble du gouvernement se mobilise avec un objectif : protéger la nature parce que la nature nous protège. C'est la nature qui nous nourrit grâce à l'agriculture et nous fournit en eau potable, c'est de la nature que nous tirons notre énergie et les matériaux essentiels pour nous loger, pour notre économie. Nous devons en prendre soin parce qu'elle prend soin de nous.

RECONQUÉRIR LA NATURE UNE QUESTION DE SURVIE



AXE 1

RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ DANS LES TERRITOIRES

- 1.1 - Développer la nature en ville et offrir à chaque citoyen un accès à la nature
- 1.2 - Déployer les solutions fondées sur la nature pour des territoires résilients
- 1.3 - Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles, et forestiers pour atteindre l'objectif de « zéro artificialisation nette »



AXE 2

CONSTRUIRE UNE ÉCONOMIE ET À FAIBLE IMPACT

- 2.1 - Mettre fin aux pollutions
- 2.2 - Faire de l'agriculture une partie de la transition agro-écologique
- 2.3 - Réduire les pollutions lumineuses
- 2.4 - Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les politiques de santé
- 2.5 - Mobiliser les entreprises



AXE 4

DÉVELOPPER UNE FEUILLE DE ROUTE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE AMBITIEUSE POUR LA BIODIVERSITÉ

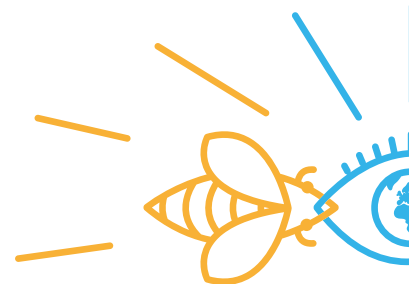
- 4.1 - Porter à l'international un nouveau cadre ambitieux pour la biodiversité
- 4.2 - Inscrire la biodiversité comme une priorité de l'agenda européen
- 4.3 - Lutter contre le trafic des espèces sauvages et protéger leurs milieux
- 4.4 - Agir pour la préservation des océans
- 4.5 - Prendre en compte la biodiversité dans l'élaboration et la mise en œuvre des accords commerciaux



AXE 5

CONNAÎTRE, ÉDUCER ET SOUTIENIR LA BIODIVERSITÉ

- 5.1 - Développer la recherche et l'innovation sur la biodiversité
- 5.2 - Investir dans l'éducation et la formation
- 5.3 - Mobiliser l'ensemble des acteurs



**BIODIVERSITÉ
TOUS VIVANTS**

#PlanBiodiversité



LA BIODIVERSITÉ, VIE POUR NOS SOCIÉTÉS



ECONOMIE SANS POLLUTION ET SUR LA BIODIVERSITÉ

plastiques
alliée de la biodiversité et accélérer
rique
mineuses
pte des enjeux de biodiversité
nté humaine, animale et végétale



AXE 3

PROTÉGER ET RESTAURER LA NATURE DANS TOUTES SES COMPOSANTES

- 3.1 - Créer de nouvelles aires protégées et conforter le réseau écologique dans les territoires
- 3.2 - Protéger les espèces en danger et lutter contre les espèces invasives
- 3.3 - Agir pour la préservation de la biodiversité des sols
- 3.4 - Promouvoir la diversité génétique

AGIR, FORMER

la connaissance

la formation

acteurs à agir



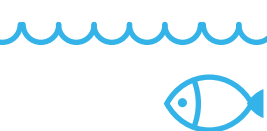
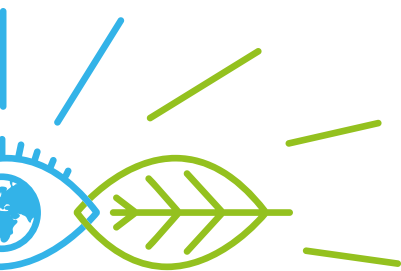
AXE 6

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES POLITIQUES DE BIODIVERSITÉ

- 6.1 - Consolider le droit de l'environnement
- 6.2 - Financer la biodiversité et les espaces naturels
- 6.3 - Réformer les aides publiques dommageables à la biodiversité
- 6.4 - Renforcer les moyens et l'efficacité de l'action

BIODIVERSITÉ.
VIE POUR NOS SOCIÉTÉS !

Biodiversité





DÉVELOPPER LA NATURE POUR TOUS EN VILLE ET À LA CAMPAGNE



3 FRANÇAIS SUR 4 VIVENT EN VILLE,

où la biodiversité est aussi présente. Au-delà de sa fonction récréative, la nature en ville rend de multiples services : lutte contre les ilots de chaleur, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie. La nature a sa place partout, et pas uniquement à la campagne. Son accès doit être facilité pour les citoyens et les démarches vertueuses des collectivités doivent être démultipliées sur tout le territoire.

Le plan biodiversité prévoit de :

- › **co-financer des opérations innovantes pour renforcer l'intégration de la nature dans la ville** et l'accès pour tous les citoyens à des espaces riches en biodiversité. L'objectif est d'atteindre à terme 1 arbre pour 100 habitants et 40% de surfaces végétalisées à l'échelle de la commune, et de fixer une augmentation de 50% de la part de surface végétalisée à l'horizon 2020 ;
- › **mobiliser** les collectivités dans la gestion de leurs espaces publics, pour encourager des solutions permettant à la biodiversité de se faire une place en ville mais aussi dans les campagnes, à travers la mobilisation des démarches et systèmes de labellisation existants (capitale française pour la biodiversité, écojardin, terre saine, villes et villages fleuris...);
- › **soutenir** la réalisation de 600 nouveaux Atlas de la biodiversité communale par l'Agence française pour la biodiversité pour atteindre 1500 d'ici 2020 ;
- › **soutenir** 1000 territoires engagés pour la nature d'ici 2022. Un dispositif d'accompagnement sera mis en place par l'Agence française pour la biodiversité et les agences régionales, dont la création sera relancée.



BIODIVERSITÉ EN VILLE ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique va multiplier les événements climatiques extrêmes, comme les canicules ou les inondations. Développer la nature en ville permet de se protéger de ces effets négatifs du changement climatique. Par exemple, plusieurs études démontrent que pendant les vagues de chaleur, les espaces verts et la nature permet de réduire de plusieurs degrés la

température. Ainsi, une étude estime que planter 11 millions d'arbres à Los Angeles permettrait de réduire de 2,5 à 3°C la température en ville. Autre exemple, en restaurant la nature dans cette ville, on permet aux écosystèmes de jouer leur rôle de régulation des inondations en favorisant l'infiltration de l'eau. Cela permet d'éviter le débordement des réseaux d'évacuation des

eaux qui sont saturés lors de fortes pluies ou le ruissellement sur les surfaces imperméabilisées. En effet, les sols végétalisés ne sont pas, contrairement aux sols artificialisés, imperméables. En absorbant le surplus d'eau en cas de fortes pluies, les espaces végétalisés permettent d'éviter de nombreux dégâts.

L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

En juillet dernier, l'AFB lançait un appel à manifestation d'intérêt « Atlas de la biodiversité communale » (ABC) pour permettre à 500 communes de bénéficier d'un soutien financier pour lancer une démarche d'Atlas de la biodiversité communale (ABC) sur leur territoire. L'objectif est d'identifier les enjeux de biodiversité du territoire et d'aider la collectivité à agir en

les intégrant dans ses actions et stratégies. L'ABC doit aussi contribuer à sensibiliser les citoyens à la biodiversité et à les inciter à agir à leur échelle. Par exemple, à Pérouges, en début d'année 2010, la commune a bénéficié de la réalisation d'un diagnostic des enjeux de préservation. Dans la commune, les pratiques agricoles ont amené le territoire à changer (intensifi-

cation des cultures de maïs, suppression de haies), et notre commune connaît de plus aujourd'hui une déprise agricole (modification des espaces et du paysage). La biodiversité ayant subi de lourds traumatismes, l'étude de son état actuel était nécessaire pour savoir comment gérer à l'avenir ces parcelles lors de la réalisation du PLU.

LUTTER CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE





L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET L'ILLUMINATION DES BÂTIMENTS

ont des effets négatifs sur de nombreuses espèces d'insectes, d'oiseaux et de chiroptères, en réduisant leurs espaces d'évolution et d'alimentation voire parfois en augmentant les risques de mortalité. La réglementation actuelle encadre les horaires de fonctionnement des éclairages des bâtiments (façades, bureaux, vitrines...). Parallèlement, de nombreuses collectivités ont pris des mesures locales ambitieuses sur ce sujet. Une adaptation des normes applicables à l'ensemble des types d'utilisation de la lumière permettra de limiter fortement l'impact sur la biodiversité de près de 11 millions de points lumineux.

Le plan biodiversité prévoit de :

- › **définir** un indicateur unique permettant de mieux suivre et évaluer la pollution lumineuse en France
- › **élaborer** d'ici la fin de l'année 2018 une réglementation s'appliquant en agglomération, hors agglomération et dans les espaces protégés permettant de limiter les nuisances lumineuses issues des installations d'éclairage (parkings, équipements d'intérêt collectifs,...). En parallèle, les sites à enjeux forts pour l'observation du ciel nocturne et pour la biodiversité seront identifiés et feront l'objet d'actions renforcées.

Les initiatives citoyennes seront encouragées et un guide pour l'action sera réalisé à destination des collectivités.

EXEMPLE D'ACTION MISE EN PLACE POUR LUTTER CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE NOCTURNE : LE LABEL « VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS »

Depuis 2009, l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN) a mis en place le concours «villes et villages étoilés» dont le but est la valorisation pour les communes concourant de choix d'éclairage extérieur visant à prévenir, limiter et supprimer les nuisances lumineuses. L'objectif est de réduire et/ou supprimer les impacts sur la biodiversité et les paysages nocturnes: l'éclairage artificiel peut perturber les relations proies-prédateurs, modifier

les cycles biologiques et fragmenter l'habitat (l'éclairage peut constituer une barrière infranchissable); de plus l'éclairage artificiel perturbe les observations astronomiques. En 2017, l'ANPCEN a ainsi labellisé 374 communes sur 72 départements, ce qui montre l'intérêt des collectivités non seulement pour ce label mais surtout pour la démarche visant à limiter les nuisances lumineuses, avec un rapport gagnant-gagnant puisque les communes ayant obtenu leur label réalisent de

fortes économies d'énergie, projetées à plus de 3 millions d'euros par réduction de la durée d'éclairage en milieu de nuit. De plus, depuis 2009, 141 communes ont signé une charte les faisant entrer dans une démarche d'attention à leur environnement nocturne. 81 communes ont expérimenté l'extinction en cours de nuit. 44 % des communes labellisées déclarent mener des actions de découverte ou de prise en compte de la biodiversité nocturne.



LUTTER CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS POUR REDONNER SA PLACE À LA NATURE





L'ÉTALEMENT URBAIN ET L'ARTIFICIALISATION DES SOLS,

en détruisant et en morcelant les espaces naturels, agricoles et forestiers, contribuent directement à la dégradation du fonctionnement des écosystèmes et à l'érosion de la biodiversité. Malgré les progrès de la planification urbaine, la consommation des espaces naturels reste trop rapide, même dans les zones où la population n'augmente pas, avec pour cause la construction de maisons individuelles et de zones commerciales en périphérie et la construction d'infrastructures de transport ou logistiques. Pour stopper l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité, il faut inverser la tendance, et repenser l'aménagement du territoire.

Le plan biodiversité se fixe comme objectif de parvenir à zéro artificialisation nette, c'est-à-dire de faire en sorte que chaque fois qu'une surface est artificialisée, la même superficie est rendue à la nature ailleurs. Cela est nécessaire pour permettre notamment la construction de logements dans les zones en forte croissance démographique.

- › **Nous publierons tous les ans** un état des lieux de la consommation d'espaces.
- › **Nous soutiendrons l'inscription dans la loi** de l'obligation pour les collectivités de lutter contre l'étalement urbain et de favoriser la densification et nous donnerons les moyens aux préfets de suspendre les autorisations commerciales à l'extérieur des centres-villes à redynamiser.
- › **Nous donnerons instruction aux préfets** de vérifier systématiquement l'application des mesures de lutte contre l'étalement urbain et de rendre régulièrement compte de leurs actions en ce domaine.
- › **Nous définirons, en concertation avec les parties prenantes, l'horizon temporel à retenir** pour atteindre l'objectif « zéro artificialisation nette » et la trajectoire pour y parvenir progressivement. Les collectivités, à l'occasion du renouvellement de leurs documents d'urbanisme, devront se fixer un objectif de maîtrise ou de réduction de l'artificialisation des sols compatibles avec la trajectoire définie au niveau national, tout en tenant compte des spécificités locales.

66 000 ha
de milieux naturels
et terrains agricoles
artificialisés chaque année
entre 2006 et 2015.

Cela équivaut
à un département
comme la Loire-Atlantique
tous les 10 ans.

Entre 1990 et 2012,
près de 37 000 ha
de milieux naturels perdus
dans les secteurs de nature
remarquables

- › **Nous soutiendrons, d'ici 2020, 10 projets innovants** ou démonstrateurs en matière de désartificialisation ou renaturation de sites dégradés ou fortement artificialisés.
- › **Nous obligerons toute construction de nouveau parking** à être perméable afin de favoriser l'infiltration des eaux dans le sol dans le but de lutter contre les inondations

MUTTERSCHOLTZ

Muttersholtz mène depuis de nombreuses années une politique publique forte en matière d'environnement et de biodiversité : éducation à la nature, maîtrise foncière et restauration de la trame verte et bleue sur son territoire rural, y compris par le

maintien ou l'accueil d'activités économiques liées à la nature et au paysage (vergers et pressoir, génie écologique...) et écoconstruction (illustrée par sa Maison de la nature). Un travail a été réalisé pour identifier les logements vacants et réhabiliter le vieux

bâti afin d'éviter l'étalement urbain. La commune a été reconnue « Meilleure petite ville pour la biodiversité 2017 » dans le cadre de l'opération « Capitale française de la biodiversité ».

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DANS LES OUTRE-MER





LA RICHESSE DES ÉCOSYSTÈMES DE NOTRE PAYS

confère à la France une responsabilité particulière. Une grande partie de cette richesse se situe dans les outre-mer. Grâce aux collectivités ultramarines, la France détient le deuxième espace maritime au monde, est présente dans tous les continents et est le seul pays d'Europe à avoir sur son sol une partie de la forêt amazonienne. L'action en faveur de la biodiversité ultramarine mérite donc d'être renforcée.

Pour cela, le plan biodiversité prévoit :

- › **de déployer d'ici 2020 des consignes** dans tous les territoires ultramarins français volontaires ;
- › **deux nouvelles réserves naturelles nationales** seront créées en outre-mer afin de renforcer le réseau d'aires protégées dans les territoires ultramarins ;
- › **grâce à l'action des collectivités ultramarines**, nous visons la protection en mer de 100% des récifs coralliens français à horizon 2025, avec un objectif intermédiaire de 75% en 2021 ;
- › **d'ici 2020 des plans nationaux d'actions multi-espèces ou habitats** seront élaborés pour les espèces les plus en danger, en particulier dans les territoires d'outre-mer ;
- › **concernant la coopération**, la France proposera à ses partenaires du plateau des Guyanes (notamment Brésil, Surinam et Guyana) la mise en place d'une Conférence annuelle à haut niveau pour la préservation de la biodiversité amazonienne et des services écosystémiques associés ;
- › **la dynamique de réalisation d'Atlas de la biodiversité communal ou intercommunal** sera encouragée, grâce à la constitution avec les collectivités volontaires d'Agences régionales de la biodiversité. Le livre bleu des assises de l'outre-mer vise comme objectif la couverture de l'ensemble des outre-mer à terme ;
- › **l'Agence française pour la biodiversité** installera en Guyane un service « valorisation économique de la biodiversité » d'ici fin 2018. Ce dernier aura vocation à apporter son appui et son expertise à l'ensemble du territoire national.



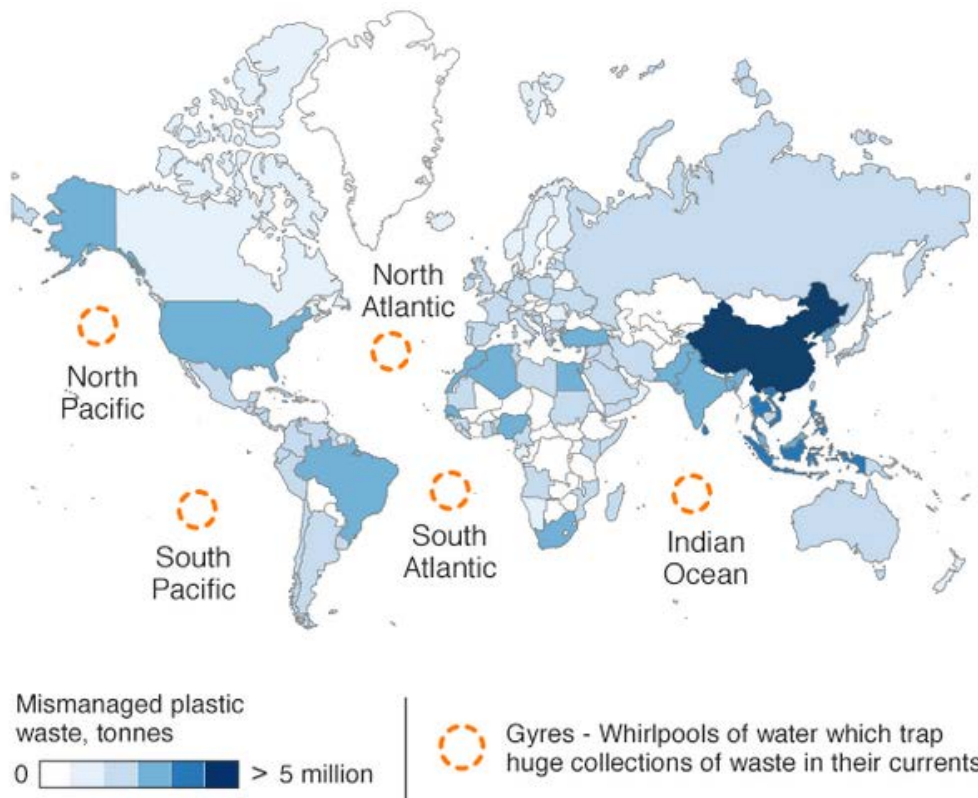
ZÉRO PLASTIQUE DANS LES OCÉANS





LA QUANTITÉ DE PLASTIQUE

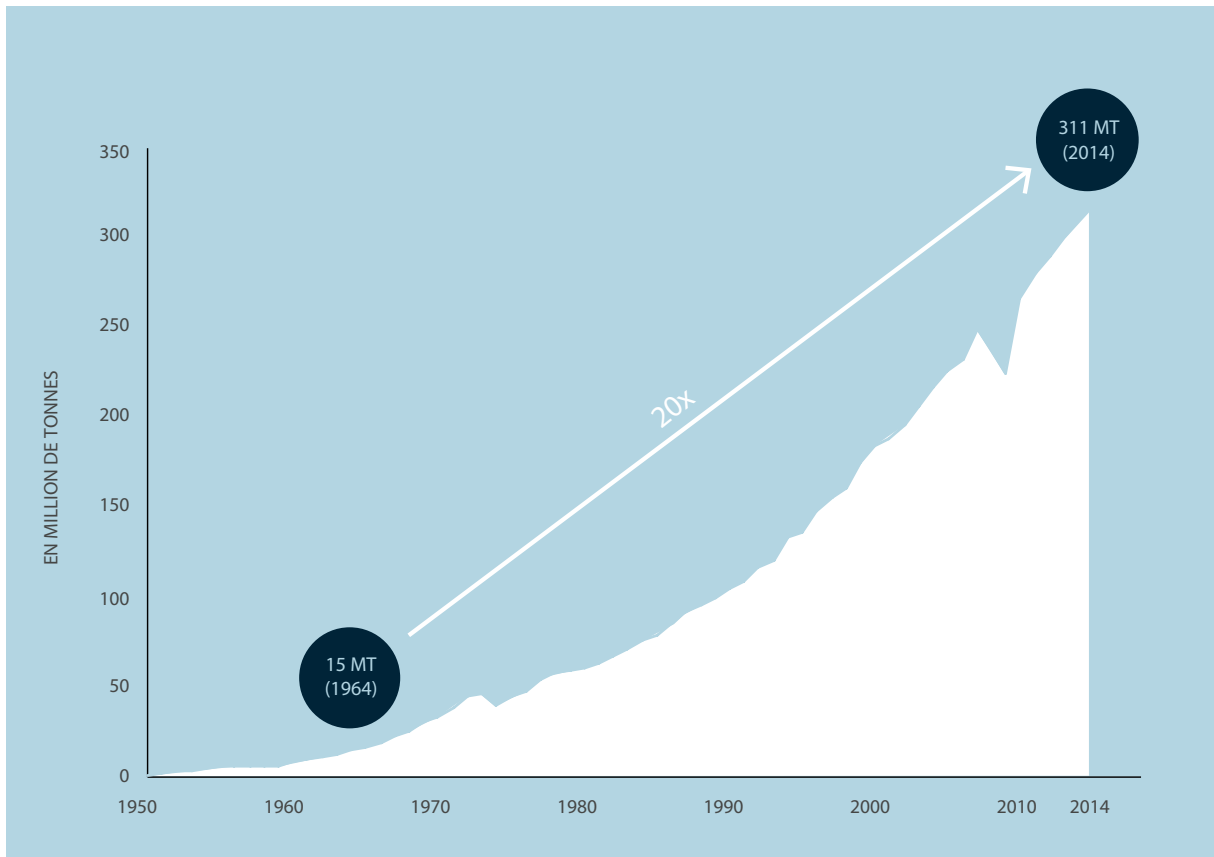
que l'on retrouve dans les cours d'eau et les océans continue d'augmenter alors même que les dégâts sont considérables pour la biodiversité. Au niveau mondial, on estime que ce sont entre 5 et 13 millions de tonnes de plastique qui rejoignent chaque année les océans. Aujourd'hui des solutions existent à la fois pour limiter la production de déchets à la source et récupérer les plastiques par exemple avec la mise en place de consignes et autres dispositifs de collecte, mais aussi par le développement de produits à base de matières recyclables et recyclées.



Source: Jambeck et al, Science Feb 2015, UNEP, NCEAS

BBC

Les gyres océaniques sont de vastes tourbillons présents dans les cinq grands bassins océaniques du monde. Les courants marins y emprisonnent d'énormes quantités de déchets de toutes tailles, majoritairement d'origine terrestre et surtout en plastique.



Note : Production de plastiques à partir de matières premières d'origine fossiles (les productions à partir de matières premières bio-sourcées, recyclées ou de gaz à effets de serre ne sont pas comprises).

© Ellen MacArthur Foundation

Source : PlasticsEurope (2013-2015)

Le plan biodiversité veut mobiliser tous les Français pour que plus aucun plastique ne soit rejeté dans les océans d'ici 2025 :

- › **supprimer les produits plastiques à usage unique le plus fréquemment retrouvés sur le littoral et en mer** : au niveau national, les sacs plastique, les cotons-tiges et les microbilles dans les cosmétiques rincés sont déjà interdits. Nous soutiendrons l'interdiction au 1^{er} janvier 2020 des pailles et bâtonnets en plastique à usage unique. Par ailleurs, nous soutiendrons l'interdiction, au niveau européen, des autres produits à usage unique les plus fréquemment retrouvés sur le littoral et en mer ;
- › **pour éviter que les engins de pêche ne soient abandonnés en mer**, nous soutiendrons la mise en place d'une filière de collecte et de valorisation des filets de pêche usagés. 27% des déchets plastique échoués sur les plages en Europe viennent de la pêche ;
- › **nous déploierons en priorité dans les territoires insulaires volontaires le dispositif de consigne solidaire** qui crée une incitation au retour (chaque bouteille et canette collectée contribue au financement d'une grande cause environnementale, de santé ou de solidarité).

REEMPLACER LES PAILLES PLASTIQUE PAR DES MATÉRIAUX RECYCLABLES

Dans le cadre du projet de loi EGalim, le Gouvernement poursuit l'objectif de remplacer les pailles plastiques pour la boisson par des pailles réutilisables ou en matériaux biosourcés.

En 2018, l'île grecque de Sikinos expérimente, grâce à une fondation de protection de l'environnement, le remplacement des pailles plastiques par des pailles biodégradables, et ça marche ! Elle

a pour objectif de devenir le premier territoire à se passer des pailles en plastique.



LUTTER CONTRE LES DÉCHARGES SAUVAGES





LES DÉCHARGES SAUVAGES

sont encore nombreuses en France, et constituent une menace pour la biodiversité, mais aussi pour la santé publique. Chaque année, ce sont environ 80 000 tonnes de déchets qui sont abandonnés dans la nature, pouvant entraîner la pollution des sols et des cours d'eau.

Pour lutter contre ce phénomène et poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route pour une économie circulaire, le plan biodiversité :

- › **réalisera une étude** visant à établir un état des lieux de la problématique des déchets sauvages. Ce travail permettra de décrire la typologie des déchets sauvages, le profil des déposants/pollueurs, les pratiques mises en œuvre par les acteurs en charge de la gestion des déchets et les coûts supportés par les collectivités dans ce domaine ;
- › **renforcera les outils de contrôle** et de sanction mis en œuvre par les collectivités locales ;
- › **identifiera les bonnes pratiques** de prévention de l'abandon de déchets et les outils destinés aux collectivités pour lutter contre les dépôts sauvages.

Les déchets sauvages sont des déchets abandonnés dans l'environnement de manière inadéquate, au lieu d'être jetés dans les poubelles, apportés en déchetterie publique ou professionnelle, rapportés à domicile ou confiés à des prestataires de traitement dans le cadre des déchets d'activités économiques DAE. Ce dépôt peut être fait volontairement ou par négligence, dans des zones accessibles

au public ou sur des terrains privés avec ou sans le consentement du propriétaire. Les dépôts sauvages incluent les tas y compris les décharges illégales et les déchets diffus (mégots, bouteilles plastiques, emballages, déchets issus de chantier, etc.). Ces déchets génèrent des impacts environnementaux, sociaux et économiques importants. Ils portent atteinte à la propreté des espaces publics ou privés, parfois

même à leur salubrité. Ils compromettent l'esthétique des paysages et constituent un point noir aux yeux des touristes. Par ailleurs les déchets présents en mer proviennent à 80% de sources à terre (territoires situés sur le littoral mais aussi territoires parfois très éloignés de la mer). Le coût de leur ramassage régulier est souvent une charge très lourde à supporter pour les collectivités.

**PROTÉGER
LES POLLINISATEURS,
LES OISEAUX ET L'ENSEMBLE
DE LA BIODIVERSITÉ DE NOS CHAMPS**





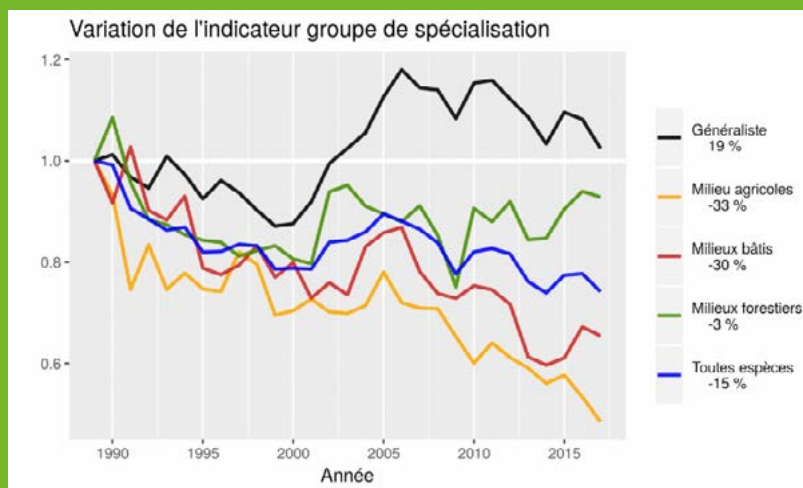
CERTAINES PRATIQUES AGRICOLES INTENSIVES,

notamment celles ayant recours à l'utilisation de pesticides, génèrent des impacts négatifs significatifs sur la biodiversité et la qualité de l'eau. Depuis plusieurs dizaines d'années, le monde agricole s'est saisi de l'enjeu biodiversité et a développé des pratiques vertueuses, des labels et des marques de qualité qui contribuent à maîtriser les impacts sur la biodiversité et à renforcer l'intégration des enjeux de biodiversité au cœur de la logique agricole.

Dans le cadre du plan biodiversité :

- › **le Gouvernement assurera la transparence** sur les achats de produits phytopharmaceutiques à la résolution la plus fine (l'échelle communale, quand cela est possible) pour permettre à chacun de mesurer les efforts accomplis, dans le respect de l'anonymat ;
- › **le Gouvernement mettra fin aux principaux usages du glyphosate** d'ici trois ans au plus tard et d'ici cinq ans pour l'ensemble des usages, sans laisser d'agriculteurs sans solution. Pour cela, le Gouvernement a mis en place une *task force* associant les acteurs afin d'animer et de suivre le plan d'action pour sortir de l'utilisation de produits contenant du glyphosate ;
- › **le Gouvernement mettra en œuvre l'interdiction des néonicotinoïdes** (famille de pesticides particulièrement toxiques pour les insectes) à compter du 1^{er} septembre 2018 et soutiendra l'interdiction de tous les insecticides contenant une ou des substances actives présentant des modes d'action identiques à ceux de la famille néonicotinoïdes et renforcera les conditions d'utilisation des pesticides dangereux pour les pollinisateurs ;
- › **nous développerons de nouvelles solutions pour accompagner la transition des pratiques agricoles consécutives à la sortie des pesticides dans le cadre d'Écophyto et d'un programme de recherche spécifique**, doté de 30 millions d'euros.

Les chercheurs du Muséum national d'Histoire naturelle et du CNRS arrivent au même constat : les oiseaux des campagnes françaises disparaissent à une vitesse vertigineuse. En moyenne, leurs populations se sont réduites d'un tiers en 15 ans. En cause, la destruction des espaces naturels et les pollutions, notamment liées aux pesticides doivent être combattues pour permettre aux oiseaux, aux abeilles et à l'ensemble des pollinisateurs de survivre.





ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS POUR PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ





LA TRANSFORMATION DES PRATIQUES AGRICOLES

doit développer la biodiversité pour en faire une alliée de la production agricole. Le Gouvernement encourage et accompagne une agriculture plus respectueuse de l'environnement, plus rémunératrice pour les agriculteurs et plus protectrice pour la santé des agriculteurs. Les pratiques issues de l'agro-écologie font vivre une alliance entre le monde agricole et la nature, par exemple en renforçant la biodiversité des sols, ou encore en reconstituant des mares, des haies, essentielles pour la biodiversité (oiseaux, insectes, petits mammifères), ces espaces qui en retour rendent de grands services à l'agriculture en la protégeant contre les conséquences du changement climatique, ou encore en aidant à lutter contre certains ravageurs.

Dans le cadre du plan biodiversité :

› **Le Gouvernement financera, via les Agences de l'eau, 150 M€ d'ici 2021** de paiements pour services environnementaux, c'est-à-dire pour rémunérer les agriculteurs qui mettent en place des actions de protection de la biodiversité (couverture des sols, plantations de haies dans les grandes plaines agricoles, préservation des prairies et zones humides...). Ces paiements pour services environnementaux permettront d'expérimenter des solutions qui seront développées dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune (PAC) ;

› **Le Gouvernement s'est fixé l'objectif de parvenir à 15% de surface agricole utile en agriculture biologique**, soit un doublement en 4 ans, et de multiplier par 50 le nombre d'exploitations agricoles labellisées HVE (haute valeur environnementale), avec un objectif de 50000 exploitations en 2030 contre moins de 1000 aujourd'hui.

DES SOLS VIVANTS POUR UNE AGRICULTURE PLUS PRODUCTRICE ET QUI STOCKE DU CARBONE

On l'ignore souvent, mais les sols contiennent une très grande quantité de carbone, sous forme de matières organiques. La biodiversité du sol, comme les vers de terre et d'autres organismes, rendent

de grand services en enrichissant les sols. Certaines pratiques agricoles permettent, d'accroître les stocks de carbone des sols. C'est le cas de l'agriculture de conservation des sols qui permet

par exemple, en ne laissant jamais les sols nus et en évitant de labourer les champs, de protéger les sols et leur incroyable biodiversité.

LA MESURE DES IMPACTS ET DÉPENDANCES D'UNE ENTREPRISE SUR LA BIODIVERSITÉ

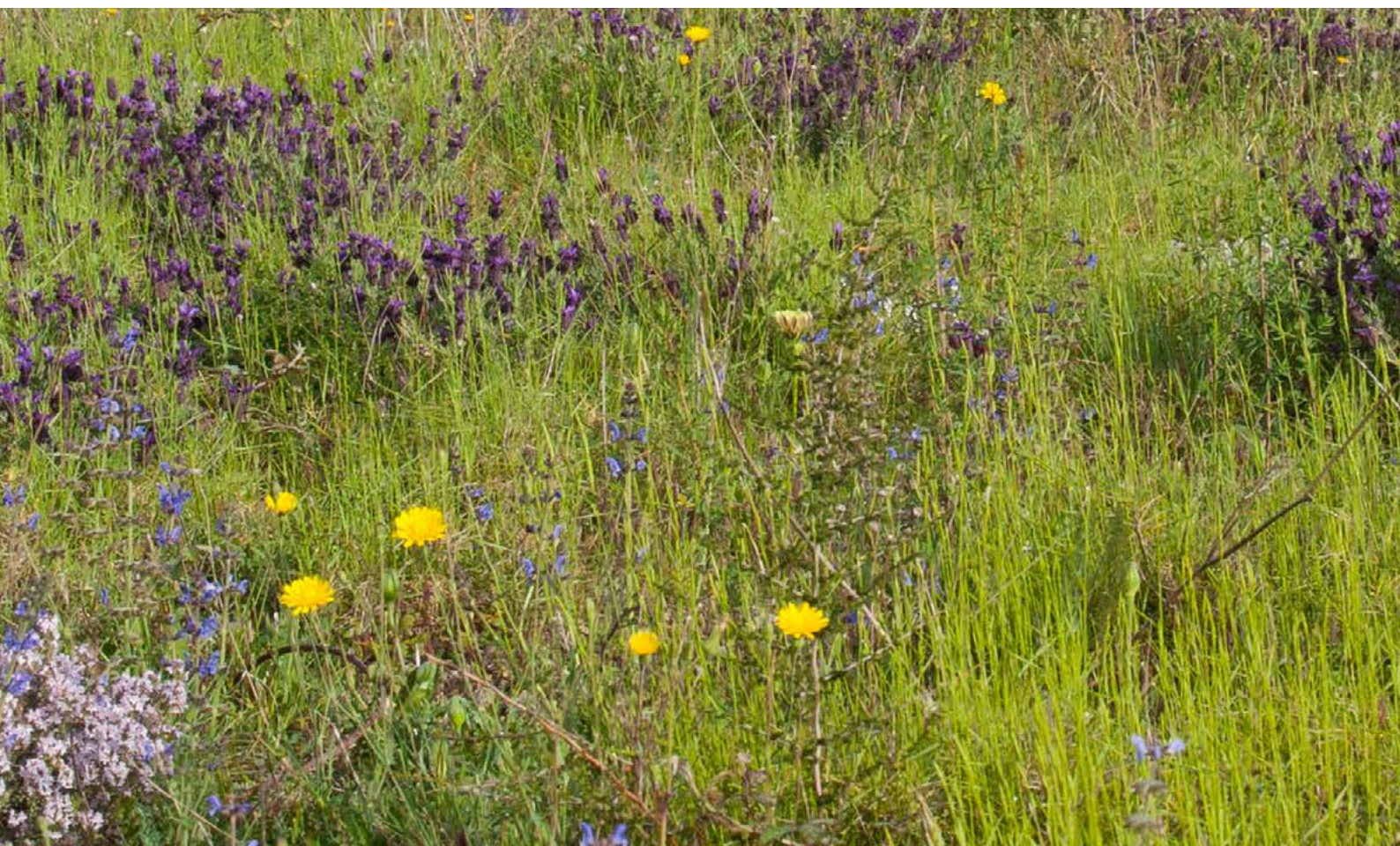
Il existe de nombreux outils de mesure des impacts et dépendances d'une entreprise à la biodiversité, qui vont d'approches qualitatives permettant une prise de conscience, à des approches quantitatives permettant d'inclure ces impacts et dépendances dans les comptes de l'entreprise (en 2015, une étude de la CDC biodiversité en identifiait déjà une cinquantaine). La difficulté de ces mesures

n'est pas liée à la taille de l'entreprise mais à la complexité de sa chaîne de valeur, qui peut générer des impacts sur la biodiversité et des risques en termes de dépendance à la fourniture de services écosystémiques, à de multiples niveaux. Pour qualifier les impacts et dépendances, les entreprises peuvent s'appuyer sur de multiples guides et outils, et se faire accompagner par des associations

ou bureaux d'études spécialisés. Le choix d'une démarche dépend du besoin de l'entreprise (comprendre ou décider ? approche produit ou site ? échéance rapprochée ou anticipation ? identifier des risques ou de nouveaux marchés ?) et de son secteur d'activités (dépendance très forte comme l'agro-alimentaire par exemple ou plus indirecte comme le secteur bancaire).



**METTRE LA PROTECTION
DE LA BIODIVERSITÉ
AU CŒUR DE LA STRATÉGIE
DES ENTREPRISES**





TOUTE NOTRE ÉCONOMIE

dépend de la biodiversité : sans elle, pas de matières premières, pas d'énergie, pas d'agriculture. Plusieurs rapports évaluent les services rendus par la nature et démontrent qu'entre la purification de l'air, de l'eau, la pollinisation, ou encore les ressources génétiques qui peuvent être utilisées dans la médecine, la biodiversité est la base de notre économie et notre assurance santé pour demain. Pourtant, les entreprises ignorent souvent tous les bénéfices de la biodiversité, même si aujourd'hui de nombreux acteurs économiques tentent de changer leurs pratiques car ils prennent conscience que la durabilité de leur activité dépend aussi de leur capacité à gérer durablement les ressources naturelles.

Le plan biodiversité prévoit :

- › **nous soutiendrons les travaux visant à définir un indicateur d'impact sur la biodiversité** comparable à la « tonne de CO₂ » pour l'impact climatique. Quand cette empreinte biodiversité sera qualifiée, nous généraliserons son utilisation ;
- › **d'ici 2022, le Gouvernement accompagnera 4 secteurs d'activités prioritaires** (bâtiment et matériaux, agro-alimentaire, énergie, chimie) pour qu'ils réduisent significativement leur empreinte biodiversité sur toute la chaîne de production et d'approvisionnement ;
- › **dans le cadre de la stratégie nationale contre la déforestation importée** qui sera présentée en juillet 2018, le Gouvernement mettra à la disposition des entreprises des outils pour s'approvisionner en matières premières non issues de la déforestation ;
- › **pour protéger la biodiversité** dans les grandes forêts tropicales du monde, la France a soutenu au niveau européen l'adoption d'un plafond des importations de matières premières comme l'huile de palme et le soja pouvant conduire à la déforestation, et leur élimination d'ici 2030.



**RENFORCER LES ESPACES
PROTÉGÉS**

**POUR DONNER UNE RESPIRATION
À LA NATURE**





LA FRANCE PORTE DEPUIS PLUS D'UN SIÈCLE

la nécessité de protéger la nature en lui réservant des espaces permettant de se régénérer. Plusieurs outils existent pour protéger la biodiversité en métropole comme en outre-mer, sur terre ou en mer : parcs nationaux et régionaux, aires marines protégées, réserves naturelles... La protection de ces espaces est une respiration pour la nature et permet aux français de découvrir ce patrimoine et ces paysages exceptionnels qui contribuent à l'attractivité de la France. Le réseau des aires protégées sur terre et en mer va donc être renforcé.

Le plan biodiversité prévoit de :

- › **créer, en 2019, un 11^e parc national** à la frontière entre Champagne-Ardenne et Bourgogne afin de protéger les forêts de feuillus de plaine (le dernier parc créé date de 2012, il s'agit du parc national des Calanques) ;
- › **financer, d'ici la fin du quinquennat, la création ou l'extension de 20 réserves naturelles nationales**, dont au moins deux en outre-mer afin de conforter le réseau d'aires protégées ;
- › **co-construire en 2019, avec les acteurs, une stratégie nationale** en faveur des aires marines protégées et de leur bonne gestion.

LE CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LA BIODIVERSITÉ

Pour accompagner les territoires dans la protection de la biodiversité, le Gouvernement déploiera en 2019 les premiers contrats de transition écologiques sur ce thème, permettant de mobiliser l'ensemble

des acteurs d'un territoire (élus, entreprises, citoyens, administration...) afin de construire des territoires où l'économie de la biodiversité permet un développement harmonieux. Le premier, lancé

à l'automne, sera situé dans les Alpes-Maritimes. Il aura vocation à faire de la biodiversité un levier d'attractivité du territoire.



**DONNER UN NOUVEL ÉLAN
À LA PROTECTION
DE LA BIODIVERSITÉ
AU NIVEAU MONDIAL**





EN 2020

aura lieu la 15^e conférence des parties (COP) de la Convention des Nations unies pour la diversité biologique (CBD). Ce grand rendez-vous aura lieu en Chine et devra permettre à la communauté internationale de renforcer la coopération internationale et les actions de chaque pays pour mieux protéger la biodiversité et lutter contre la 6^e extinction des espèces. La France, qui a mis sa diplomatie au service du climat pour la COP21, va désormais se mobiliser au service de la biodiversité.

Le plan biodiversité prévoit de :

- › **accueillir** en 2019 la réunion plénière de l'IPBES (l'équivalent du GIEC pour la biodiversité), qui publiera à cette occasion son premier rapport sur l'état mondial de la biodiversité ;
- › **travailler** au niveau européen et au niveau des Nations unies pour réussir la COP14 (2018, Égypte) et la COP15 (2020, Chine) pour donner un nouvel élan mondial à la protection de la nature ;
- › **permettre** la création d'aires marines dans les eaux internationales dans le cadre des négociations sur la protection de la biodiversité en haute mer, notamment en Antarctique.

LE CONGRÈS MONDIAL DE L'UICN

L'UICN, créée en 1948 à Fontainebleau, est le plus vaste réseau mondial de protection de l'environnement. Organisation pionnière dans le domaine de la biodiversité, sa vision est centrée sur des solutions fondées sur la nature

pour relever les défis mondiaux. Le congrès mondial de la nature est organisé tous les quatre ans et dure 9 jours. Le dernier congrès a eu lieu à Hawaï en septembre 2016, et fut ouvert par Barack Obama alors Président des États-Unis.

Le prochain sera accueilli par la France et se tiendra à Marseille en 2020. Il sera l'objet d'une mobilisation de grande ampleur au profit de la biodiversité.



**LUTTER CONTRE LE TRAFIC
DES ESPÈCES SAUVAGES ET
PROTÉGER LES ESPÈCES MENACÉES**





EN 50 ANS, LES GRANDS SINGES (CHIMPANZÉS, BONOBO, GORILLES ET ORANGS-OUTANS),

ont perdu au moins 70 % de leurs effectifs, victimes de la déforestation, mais aussi du braconnage et du trafic d'animaux vivants. Partout sur la planète, les braconniers et trafiquants font des espèces sauvages la source de revenus illégitimes, finançant le crime organisé et parfois le terrorisme.

Le plan biodiversité prévoit de :

- › **renforcer la lutte contre le trafic des espèces** au niveau européen et international notamment en soutenant des projets et initiatives de lutte contre le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages ;
- › **mettre en place une structure d'accueil dès 2018** pour recueillir les animaux faisant l'objet d'une saisine par les douanes aux aéroports parisiens ;
- › **intensifier les coopérations entre les services de police et de contrôle**, en mettant en place dès 2018 un comité de pilotage, présidé par le ministre en charge des douanes et le ministre en charge de la transition écologique, et chargé de définir les priorités en matière de lutte contre le trafic des espèces. Les résultats obtenus seront publiés annuellement ;
- › **pour protéger les mammifères marins**, mettre en place dès 2018 un plan national d'actions pour la protection des cétacés, afin de limiter les perturbations de leur environnement, incluant la pollution sonore, et de réduire significativement les échouages de mammifères marins sur les côtes françaises et les captures accidentelles dans les filets de pêche ;
- › **d'ici 2020, élaborer des plans nationaux d'action** multi-espèces ou habitats pour les espèces les plus en danger.

AGIR POUR INTERDIRE LA PÊCHE ÉLECTRIQUE

La France est mobilisée pour interdire au niveau européen la pêche électrique, qui n'existe pas sur notre territoire. Cette technique de pêche particulièrement destructrice pour les milieux marins doit être interdite par l'Union européenne.



**DONNER À NOS ENFANTS
TOUTES LES CLÉS POUR PROTÉGER
LA BIODIVERSITÉ**





L'ÉDUCATION DES PLUS JEUNES ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

sont des leviers puissants pour renforcer la prise en compte de la biodiversité dans toutes les activités humaines. Elles permettent à la fois de faire monter le sujet dans les préoccupations des citoyens, mais aussi d'inciter chacun à agir, dans son champ professionnel et dans sa vie personnelle. L'objectif du plan biodiversité est le changement d'échelle. Il s'agit non seulement de renforcer l'éducation et la formation à la biodiversité mais surtout d'essayer de toucher toute la société.

Le plan biodiversité prévoit de :

- › **mettre en place**, en lien avec le ministère de l'Éducation nationale, le ministère des Outre-mer et l'Agence française pour la biodiversité, un réseau d'aires marines et terrestres éducatives, en commençant par le déploiement de 500 d'entre elles d'ici 2022 ;
- › **promouvoir** le développement de « séjours nature » (au moins 2 jours consécutifs) au collège ;
- › **fournir** à toutes les écoles, dès 2019, un « kit pédagogique biodiversité » à destination du primaire ;
- › **organiser**, pour les lycées, un appel à projets pour le Congrès mondial de la nature et une COP15 de la biodiversité pour l'école en 2020 ;
- › **mettre en place** des contenus biodiversité au sein des outils d'éducation au développement durable déployés par le ministère de l'Éducation nationale ;
- › **intégrer** l'éducation à la nature dans les « plans mercredi » pour le périscolaire ;
- › **développer** les sciences participatives à travers le déploiement du programme « 65 millions d'observateurs » et constituer une plateforme pour généraliser la mobilisation de ces outils dans les écoles, les collectivités et les entreprises.

LES AIRES MARINES ÉDUCATIVES

« Et si nous pouvions nous aussi nous occuper de la baie devant notre école ? » avait demandé une jeune élève marquisienne lors de la restitution d'une campagne océanographique en 2012 sur l'île de Tahuata, aux Marquises. Sans le savoir, elle venait de proposer aux adultes présents les bases de ce qui deviendrait la première aire marine éducative (AME).

Le principe est simple : des élèves d'une classe de CM1 ou de CM2 décident ensemble de la petite zone maritime littorale qu'ils protégeront à côté de leur école. Ils développent leurs connaissances, réfléchissent et proposent des actions pour préserver le patrimoine naturel et culturel de cette zone.

« On construit des projets interdisciplinaires, fortement

liés aux territoires, et qui donnent une grande fierté collective aux élèves qui les mettent en œuvre », soulignent plusieurs enseignants qui ont mis en place une AME. Depuis 2012, les AME se développent en Polynésie française, et depuis 2016 en France métropolitaine, dans les outremer et même à l'international...

FORMER LES PROFESSIONNELS À LA BIODIVERSITÉ

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, l'éducation ne concerne pas que les jeunes enfants et constitue un levier pour tous les publics. La biodiversité est un enjeu qui concerne l'ensemble des acteurs socio-économiques, au delà des secteurs traditionnellement associés à la préservation de l'environnement. Afin de s'assurer que tous les secteurs puissent s'approprier ces enjeux, le plan biodiversité sera accompagné d'une

mobilisation des outils de la formation professionnelle continue à destination de tous les actifs. Nous prévoyons un plan de formation sur des secteurs clés : magistrature, haute fonction publique, diplomates, élus, enseignants, professionnels de la santé... Pour accélérer et amplifier l'intégration des enjeux de la biodiversité dans la société, certaines cibles clefs apparaissent fondamentales pour la prise en compte de la bio-

diversité dans les politiques sectorielles et les activités socio-économiques, dans l'action de la justice, de la police, du contrôle et de prévention des atteintes à la nature, dans l'enseignement scolaire et supérieur qui forme des élèves et étudiants citoyens et futurs professionnels, dans l'action et le discours en Europe et à l'international et dans les pratiques de l'ensemble des acteurs.



**MOBILISER
LES OUTILS NUMÉRIQUES
POUR PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ**



AVEC LES MÉTA-DONNÉES, LA GÉOLOCALISATION, LES CAPTEURS NUMÉRIQUES,

le digital peut révolutionner la manière dont nous connaissons et protégeons la biodiversité. Alors que nous passons de plus en plus de temps devant les écrans, nous pouvons les utiliser au service de la planète.

Le plan biodiversité prévoit de :

- › **déployer des applications numériques** permettant aux français d'identifier les espèces végétales et animales de leur quotidien et créera un « Pokémon go » de la biodiversité ordinaire ;
- › **développer une application dédiée aux espaces naturels** permettant aux visiteurs des parcs nationaux, des parcs marins, des réserves nationales et régionales d'obtenir des informations sur les sites qu'ils visitent et de participer au financement de la protection de ces espaces ;
- › **une grande campagne de communication** sur la biodiversité et l'importance de la préserver sera déployée au 1^{er} trimestre 2019, avec un volet digital ;
- › **une plateforme digitale pédagogique** sera créée par l'Agence française pour la biodiversité pour éclairer les citoyens sur les bons gestes au service de la nature (dans mon jardin, dans mon assiette, à la maison, quand je voyage...).

PLANTNET

PlantNet fonctionne sur le modèle de Shazam, une application qui vous donne le titre d'un morceau de musique diffusé à proximité, par exemple dans un bar ou à la radio. Ici, PlantNet n'a pas besoin du micro du smartphone mais de son appareil photo et de sa géolocalisation, afin de faciliter l'identification de la

plante en fonction de l'endroit où vous vous trouvez. Il vous suffit de photographier le végétal qui vous intrigue. Ensuite, grâce à un système de reconnaissance visuelle, l'application se charge de vous indiquer son nom, si la photo que vous avez prise est bonne. Lancé en 2009, le projet a aujourd'hui agrégé une

petite communauté qui permet désormais aux nouveaux venus de parcourir des centaines de milliers de photographies de plusieurs dizaine de milliers de plantes. En s'inspirant de cet outil, de nouvelles applications seront développées dans un format grand public et accessible à tous, que l'on soit novice ou expert !

LE FINANCEMENT DU PLAN BIODIVERSITÉ

L'État et les collectivités locales consacrent chaque année environ 1,5 milliards d'euros pour protéger la biodiversité. À cela s'ajoutent des financements européens, mais aussi l'action des acteurs privés. Des outils comme le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) représentent également des montants importants, qui s'ajoutent à la contribution française à de nombreux financements internationaux comme le FEM (Fonds mondial pour l'environnement) ou l'aide mise en place par l'Agence française de développement. Le Gouvernement s'est engagé à augmenter le financement des projets internationaux en faveur de la biodiversité au-delà de 300 millions d'euros par an.

Le plan biodiversité prévoit de mobiliser 600 millions d'euros de crédits d'État supplémentaires sur les 4 prochaines années à travers notamment les actions suivantes :

- > 150 millions d'euros consacrés aux paiements pour les services environnementaux dans le domaine de l'agriculture afin de préserver les prairies, restaurer les haies, développer le couvert végétal et protéger les sols ;
- > 250 millions seront dédiés au renforcement des actions engagées par le ministère et ses opérateurs pour la restauration et la gestion des milieux, la lutte contre les plastiques, les actions destinées à encourager le développement de la nature en ville, et pour le déploiement des solutions innovantes fondées sur la nature ;
- > 200 millions d'euros issus de la hausse de la redevance sur les pollutions diffuses qui viendront financer le développement de l'agriculture biologique.

Nous identifierons les subventions dommageables à la biodiversité, dans l'optique de les réduire. Déjà en 2018, nous avons recentré le prêt à taux zéro pour la construction de logement sur les seules zones « tendues », pour éviter d'encourager l'artificialisation des sols.

DICOM-CAB/DIV/18125 - Juillet 2018

Photos : B. Ganier/Matignon (p. 4) ; A. Bouissou/Terra (p. 5, 10, 14 et 46) ; O. Brosseau (p. 18) ; T. Degen/Terra (p. 34 et 40) ;
L. Mignaux/Terra (p. 24 et 28) ; T. Vignaud/CNRS (p. 22) ; O. Brosseau/Terra (p. 30 et 50) ; R. Seitre (p. 38) ; R. Napiorkowski (p. 42) ;
H. Manninga/AdobeStock (p. 44)

Impression : MTES-MCT/SG/SPSSI/ATL – Imprimé sur du papier certifié écolabel européen






**Ministère de la Transition
écologique et solidaire**

Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Tél. 33 (0)1 40 81 21 22

ecologie-solidaire.gouv.fr

 [@Min_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)